Le CIANE publie un dossier consacré au déclenchement à partir de son enquête permanente sur l'accouchement.

Le déclenchement a été **envisagé** chez un nombre important de femmes : 40,5% des primipares, 36,3% des multipares. En définitive, il a été **pratiqué chez 27,1% des primipares et 20,7% des multipares.**
Les principales raisons invoquées sont le dépassement de terme (33% en 2013-2014) et d'autres raisons médicales (63% en 2013-2014): l'organisation des services et la convenance personnelle n'apparaissent que de manière marginale.

La **proportion de césarienne** en cours de travail est nettement **augmentée** pour les accouchements déclenchés (22,8% entre 2008 et 2014/ 9,5% pour les accouchements spontanés).

Le **vécu des femmes**, tant sur le plan physique que sur le plan psychologique est **détérioré** de manière sensible pour les accouchements déclenchés: de 30 à 31% des femmes disent avoir très mal ou mal vécu leur accouchement dans le cas d'un déclenchement, alors qu'elles ne sont que 18 à 19% pour les accouchements spontanés.

Mais le point le plus remarquable de cette étude est qu'elle permet de mettre en relation le **vécu de l'accouchement déclenché**
avec le
respect
(ou non) des obligations
d'information
et de
consentement
. En effet, les femmes qui ont reçu une information sur le déclenchement ont vécu leur accouchement déclenché de manière très similaire aux femmes dont l'accouchement a été spontané:
22%
l'ont mal ou très mal vécu contre
19%
pour les accouchements spontanés. A l'opposé, celles qui n'ont pas été informées sont

44%
à l'avoir mal ou très mal vécu. Les résultats sont similaires sur la question du **consentement**
.

Sur ce point, force est de constater que, malgré quelques progrès ces dernières années, on est encore loin du compte: seules **58%** des femmes dont l'accouchement a été déclenché entre 2008 et 2014 disent avoir reçu une information préalable et s'être vu demander leur **consentement**
. 15% n'ont pu bénéficier ni d'information, ni d'une demande de consentement, 14% ont seulement reçu de l'information et 14% ont seulement pu donner leur consentement.

L'information préalable, la demande de consentement et le respect des souhaits exprimés demeurent des priorités pour les années à venir: non seulement parce que c'est la loi (ce qui devrait être suffisant), mais parce que cela a un fort impact sur le vécu des femmes!

2 18648 réponses ont été analysées qui concernent des accouchements ayant eu lieu en milieu hospitalier entre le 1er janvier 2008 et le 31 décembre 2014 et pour lesquels une voie basse a été tentée (pas de césarienne programmée).